

journee deux par deux ou quatre par quatre, traçant furtivement de petites barres sur des carnets. On s'enquit et la police apprit que ces messieurs se ruinaient encore plus qu'avec l'ancien système.

Ils avaient imaginé le *jeu des brunes et des blondes*. Deux adversaires engageaient une partie et tirant au sort dans un chapeau, avant de sortir, deux mots sur deux papiers : *Brune—Blonde*. Puis ils se mettaient à parcourir les rues en pointant la couleur de cheveux des passantes. Celui que le sort favorisait en lui faisant rencontrer le plus grand nombre de brunes ou de blondes en un quart d'heure, empochait l'enjeu.

Allez donc faire des lois pour abolir le jeu !...

* * *

Les journaux d'Angleterre rapportent qu'une jeune fille de Newcastle a prouvé après des épreuves répétées, qu'elle pouvait, les yeux bandés, deviner la pensée des personnes présentes.

En annonçant cette nouvelle à mes lecteurs, je frémis à la seule pensée des dangers auxquels les hommes seront exposés pour peu que cette pratique se répande parmi nos jeunes filles.

Un gentleman, un sceptique d'ailleurs, lui ayant demandé si elle voulait se soumettre à une expérience, elle répondit qu'elle était parfaitement prête. —Eh bien, s'écria-t-il, qu'aige pensé ? Elle alla droit à un tableau représentant une tête de chien ; comme elle ne pouvait atteindre ce tableau, elle prit une chaise, monta dessus et vint appuyer son doigt sur le nez du quadrupède. C'était bien dans tous ses détails la pensée de M. X. Pour cette épreuve, elle avait les yeux bandés, personne ne lui avait adressé la parole, et elle avait lu la pensée d'autrui sans hésiter une seconde.

Comme je viens de le dire, si cette science se généralise, le flirtage devient impossible.

Parce qu'alors les jeunes filles pourraient voir comme dans une onde limpide les petites faussetés, et les mensonges couleur de rose qui germent dans le cerveau de ces beaux messieurs qui leur en content.

Je n'ai pas besoin de multiplier les exemples ; tous les jeunes amoureux et même les maris volages voient déjà se dresser devant eux les cinq cent milles inconvenients de cette terrible faculté.

FERNAND.

SUPERSTITIONS MATRIMONIALES

Les pratiques superstitieuses se sont glissées dans tous les actes de la vie, aussi bien chez les peuples civilisés que chez les sauvages, et ce ne sont pas toujours les superstitions de ces derniers qui sont le plus digne de blâme.

De tous les actes, de tous les usages, coutumes, cérémonies, communs à tous les hommes blancs, jaunes, rouges ou noirs, celui que la superstition a le plus singulièrement atteint, est à coup sûr le mariage.

Anciens et modernes, chrétiens et païens, juifs ou idolâtres, sont tombés dans le même ridicule ; et cela s'explique par cette seule raison que le mariage est l'acte le plus important de la vie. Directement ou indirectement, tous les autres s'y rapportent. Chez quelques peuples, la superstition n'est que plaisante, bouffonné, chez d'autres, elle est cruelle ou honteuse ou infâme.

Nous allons en rapporter quelques unes parmi celles qu'il est permis de consigner dans un recueil comme celui-là.

Au moyen âge, pour se faire aimer de la personne que l'on voulait épouser, on devait lui faire boire de l'eau dans laquelle on avait laissé tremper, un jour et une nuit, un os sorti d'une fosse nouvellement faite ; ou, ce qui était plus facile, jeuner trois mercredis ou six vendredis de suite.

Si la recette était bonne, que de gens s'empresseraient de l'employer ! Comme de raison, il y avait des jours heureux ou malheureux pour les noces. Celui qui se mariait le mercredi était délaissé par sa femme.

Si on se mariait en mai, on devenait pauvre. De deux mariages consacrés dans la même église, et le même jour, le premier était heureux et le second fatal.

De bonnes gens vous affirmeront encore aujourd'hui, que, lorsque deux époux se donnent la main devant l'autel, celui dont la main est la plus froide meure le premier dans l'année.

Nous avons maintes fois entendu dire très sérieusement, à des personnes invitées à des mariages : " Il pleut, la mariée pleurera."

Au moment de l'élévation, à une messe de mariage, il convient de frapper trois petits coups avec le manche d'un couteau sous les talons de la mariée et du marié, afin d'empêcher qu'ils ne deviennent jaloux.

Dans l'Anjou, il suffisait d'aller boire avec sa fiancée pour se considérer comme mariée. La cérémonie religieuse n'était que la consécration de ce singulier mariage.

En allant à l'église pour recevoir la bénédiction nuptiale, si on rencontre un convoi mortuaire, le marié mourra le premier si c'est un homme qu'on enterre, et réciproquement.

Si deux personnes d'une même maison épousent deux autres personnes aussi d'une même maison, une des quatre mourra dans l'année.

En Italie, pour éviter certains maléfices, des fiancés se mariaient la nuit et en cachette en présence des seuls témoins.

Pour préserver l'épouse de tout malheur dans le diocèse de Bordeaux, on passait au doigt annulaire de la main droite ou de la main gauche de la mariée une suite d'anneaux bénits.

C'est aussi pour se garantir de tout maléfices que plus d'une épouse malicieuse laissait tomber à terre l'anneau des noces au moment où on le leur présentait.

Un autre usage était d'appliquer des coups de poings ou des coups de bâton dans l'église sur le dos des mariés, sous prétexte de les garantir de toutes mauvaises chances.

C'était dans le même but qu'on leur dérobaient quelque chose après la bénédiction nuptiale. Pour que les nouvelles mariées fussent heureuses, on les faisait passer sur deux épées nues mises en forme de croix de Saint-André.

En France on faisait casser à la jeune épouse, un œuf d'un coup de pied au moment où elle entra dans la maison de son mari, ou bien on lui jetait du blé sur le corps.

Dans l'Inde, d'après une croyance solidement établie, toute femme qui trompe son mari renaît sous la forme d'un chacal.

Chez les Arméniens, les veufs peuvent prendre une seconde femme ; mais ce serait un acte abominable d'en prendre une troisième. Un veuf ne peut épouser qu'une veuve. Une jeune fille ne peut épouser qu'un homme qui n'a jamais été marié.

Une coutume superstitieuse veut qu'on ne puisse célébrer la cérémonie nuptiale que le dimanche soir. Les noces se font le lundi ; les réjouissances durent jusqu'au mercredi soir, et c'est seulement ce jour-là que le mari peut légalement emmener sa femme chez lui.

LIONEL.

UNE VICTIME DU PIANO

Disons que notre héroïne s'appelle Alice. Elle aime éperdument Lucien, jeune homme aux beaux yeux et à la mine élégante. Il part pour faire le tour du Saguenay.

Ce qui lui coûte le plus c'est de laisser Alice, sa fidèle amie. Avant de partir, il va lui dire bonjour. Les adieux sont déchirants. Elle lui dit en partant : " Tu penseras bien à moi, n'est-ce pas Lucien ?"

Lucien promettait qu'il penserait à elle plus de soixante fois par minute.

—Tu sais, je m'ennuie tant dès que tu n'es plus là ! Toi, au moins, en voyage, tu t'amuses, tu n'a pas le loisir de t'attrister. Mais moi, toute seule ici, que veux-tu que je fasse ?

—Mais, lis un peu, ma bonne, disait Lucien.

—Lire, lire, toujours lire. Ça finit par être bien fatigant. D'abord, je ne comprends plus rien aux romans modernes ; ce ne sont que des bûées, des vapeurs, des rougeoiements et des blondeurs. On n'écrit plus rien pour les femmes. J'aime encore mieux mon piano.

—Eh bien ! joue du piano. Je ne demande pas mieux, quand je n'y suis pas.

—Tu es encore gentil, toi.

—Oh ! tu sais bien que je dis ça pour te taquiner. Je t'aime tant que tu me ferais aimer le piano—par reflet.

—Mon Lucien !

—Ma mignonne.

Enfin Lucien prenait douloureusement congé de son amie ; elle ouvrait encore la fenêtre pour le regarder partir. Il se retournait dans la rue pour lui envoyer des baisers, et quand il avait disparu au tournant elle s'asseyait devant son clavier.

Lentement, avec distraction, elle feuilletait quelques cahiers de musique, en prenant un au hasard, l'ouvrait et le plaçait.

Puis elle préludait par des accords fantaisistes, tantôt rageurs, tantôt radoucis, qui effarouchaient deux petits sereins jaunes occupés à se becqueter dans leur cage.

Elle attaquait ensuite le morceau, valse ou polka, nocturne ou sonate, s'interrompait, se reprenait, envoyait le cahier à tous les diables et fiévreusement entamait une série de gammes chromatiques, sans pitié pour les deux serins effarés.

Autant que ces pauvres oiseaux, les voisins étaient agacés. Ils se plaignaient tous les jours à la police, qui leur répondait : " Je n'y peux rien. Les règlements de la ville n'empêchent pas d'avoir un piano."

Un jour, un de ces voisins, à bout de patience, sonna chez l'impitoyable musicienne. C'était un jeune homme de vingt-cinq ans, de tenue fort élégante et d'allures distinguées. Il se fit annoncer sous le nom d'emprunt dont il signe ses articles et ses nouvelles. Car ce voisin misomèle est de la race des gens de lettres.

Mademoiselle, dit-il à la pianiste avec une impertinente politesse, pardonnez-moi la liberté que je prends. L'indiscrétion est un défaut que les femmes savent quelquefois excuser ; j'ai même vu certaines d'entre elles qui l'encourageaient. J'espère donc que vous ne me tiendrez pas rigueur de cette visite un peu brusque. Je ne vous en cacherai pas l'objet, d'ailleurs. Vous êtes une charmante musicienne, je vous écoute tous les jours de mon appartement, et c'est pour moi, pendant mon travail, une exquisite distraction que le son de votre piano. Mais enfin c'est une distraction, et je ne fais plus rien qui vaille.

Je viens donc vous demander une grâce. Renoncez à votre piano par commisération pour mes lecteurs.